



Préambule :

Depuis le 1^{er} Avril 2016, le Code des Marchés publics est abrogé et remplacé par de nouvelles règles qui résultent des deux textes suivants :

- **L'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics**
- **Le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

Ils sont complétés par un arrêté publié au JO du 31 Mars 2016 et une série d'avis publiés au JO du 27 Mars 2016 :

- L'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics
- Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique
- Avis relatif à la liste des activités qui sont des travaux en droit de la commande publique
- Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques
- Avis relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse en matière de marchés publics
- Avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics

Dans le présent document ainsi que toutes les pièces administratives du présent marché (CCAP, Règlement de la Consultation, avis d'appel public à la concurrence, ...), les articles réglementaires faisant référence à/au:

- L'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics sont désignés « **O** »
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont désignés « **D** »

MARCHE A PROCEDURE ADAPTÉE

Marché sur procédure adaptée en application des articles 27 et 34 du
Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

TRAVAUX

A. IDENTIFIANTS

1- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ministère, ou collectivité territoriale, ou établissement : **COMMUNE DE PLOUHINEC**

MAIRIE

Rue du Général de Gaulle

29 780 PLOUHINEC

☎ 02 98 70 87 33

☎ 02 98 74 93 31

Pouvoir adjudicateur : *Monsieur le Maire de Plouhinec*

Objet du marché : **FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ROUTIERS – Lot 2 : Secteur SUD**

Adresse d'exécution du service : *Commune de Plouhinec*

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs au marché:

Monsieur le Maire de Plouhinec

Comptable assignataire des paiements : *Monsieur le Receveur Municipal*

2. Candidat – le titulaire :

Nom prénom :

Agissant pour son propre compte

pour le compte de la société

Adresse du siège social :

Téléphone :

Compte à créditer :

B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent marché est établi sous la forme d'un **accord-cadre à bons de commandes** tel que défini à l'article 4 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et à l'article 78 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016.

Décomposition en lots :

Oui

Non

L'opération comporte deux (2) lots distincts. Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Conditions économiques en vigueur au mois m0 : AVRIL 2017

La date limite de remise des offres est fixée au : 21 Avril 2017 à 12h00

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la signature par le titulaire du marché
 de la date limite de remise des offres

Les candidats auront à produire un **dossier complet** comprenant les pièces suivantes :

- Le présent document valant **acte d'engagement**, rempli et signé,
 - Le **Cahier des Clauses Particulières** (C.C.T.P), rempli et signé,
 - Le **détail estimatif**, rempli et signé,
 - Une **note explicative** telle que définie au 1.1 du présent chapitre
- Les offres, rédigées en langue française, peuvent être envoyées par la poste en recommandé ou déposées contre récépissé à l'adresse indiquée en première page du présent document ou à l'adresse suivante :

**Commune de Plouhinec
Mairie
Rue du Général de Gaulle
29780 PLOUHINEC**

- **Variante — option** : Non

1. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT

Le candidat aura à produire un **dossier complet** comprenant les pièces suivantes :

1.1 Documents explicatifs :

Le candidat présentera une **note explicative de 6 pages maximum**, dans laquelle il précisera clairement les éléments suivants :

- **Moyens et types de matériels mis en œuvre par l'entreprise pour la réalisation des travaux**
- **Références de l'entreprise sur des travaux identiques**

Le candidat pourra, en outre, produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer son offre.

1.2 Documents administratifs :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

En application de l'article 48 du D, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

I - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles [45](#) et [48](#) de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des [articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail](#) concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du D.

En application de l'article 49 du D, l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48.

Le candidat fournira, en outre, les documents :

- DC4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants).
- DC5 (déclaration du candidat)
- DC7 ou documents équivalents en cas de candidature étrangère (état annuel des certificats reçus).

Autres renseignements demandés : habilitation du signataire à engager l'entreprise.

- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant et le destinataire ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services ;
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants ;

Les éléments demandés aux candidats et explicités ci-dessus font partis intégrantes de l'offre. En cas de non production de un ou plusieurs de ces éléments, le candidat pourra s'exposer au rejet de sa proposition.

2. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Valeur technique de l'offre, estimée notamment par l'analyse des documents explicatifs (cf. 1.4) : **40 %**

Prix de la prestation: **60 %**

La **valeur technique** de l'offre sera déterminée par l'évaluation de la pertinence de la note explicative. Elle sera notée sur **40 points**.

Les notes seront attribuées au regard de la qualité de la réponse et sur la base du référentiel ci-dessous :

Note	Description
40	Excellente réponse. Les réponses apportées sont détaillées, totalement adaptées
32	Bonne réponse. Les réponses attendues sont fournies par le candidat mais certaines peuvent être peu détaillées ou d'ordre plus général
24	Réponse satisfaisante avec toutefois des manques
16	Réponse très moyenne et très générale avec des manques importants
8	Réponse très insuffisante qui ne répond pas ou très peu aux attentes
0	Pas de réponse apportée

C. MARCHÉ

1.1 Objet du marché :

La commune de Plouhinec souhaite retenir un prestataire pour réaliser le fauchage des accotements routiers du secteur nord de la commune.

La prestation se répartie en 3 interventions saisonnières, ainsi qu'une prestation ponctuelle pour le fauchage de terrains communaux.

Le détail précis des travaux est explicité dans le C.C.T.P.

1.2 Prix du marché :

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé en page 3 du présent document.

Les minima et maxima de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés ainsi pour la durée totale du marché.

Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
12 000 €	14 400 €	35 000 €	42 000 €

Les travaux seront rémunérés par application des prix du détail estimatif du présent marché.

1.3 Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous :

Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;

- ses annexes énumérées ci-dessous :

- C.C.A.P
- C.C.T.P
- Détail estimatif
- Mesures particulières de sécurité et de protection de la santé et modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur SPS et les intervenants.
- Annexe n°1
- Plan de situation

- le cahier des clauses administratives générales (CCAG) relatif aux marchés de travaux

1.4 Durée du marché et début d'intervention

La durée du marché est fixé à 2 ans, à compter de la réception de la notification à l'attributaire.

La prestation devra démarrer impérativement dans la période comprise **entre le 10 et le 20 Mai 2017.**

1.5 Clauses de financement et de sûreté

Il est prévu une retenue de garantie

Oui

Non

Le marché est inférieur à 50 000 € H.T. Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire

1.6 Nature des prix

Le marché est conclu à prix unitaires.

Les prix sont **fermes** fermes actualisables révisibles.

1.7 Modalités de règlement par virement des acomptes et du solde

L'exigibilité des paiements est fixée comme suit :

- Acompte suivant phasage et découpage des prestations
- Présentation de factures portant objet du marché

Le défaut de paiement est fixé à 30 jours. Il fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires sont exigibles, augmenté de deux points.

1.8 Résiliation du marché

Les dispositions du CCAG applicables aux marchés publics de **Travaux (arrêté du 8/09/2009)** sont seules applicables.

1.9 Contrôles, admission et garantie

9.1 Vérifications et essais

La vérification qualitative et quantitative des prestations réalisés par l'attributaire sera effectuée à l'issue des travaux relatifs à chacun des bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

9.2 Admission

Sans objet

9.3 Garantie(s)

Sans objet

9.4 Garanties particulières

Sans objet

1.10 Déclarations et attestations sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France)
- que je n'ai pas fait, ou toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement, n'a pas fait, l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L 324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail (ou règle équivalente pour les candidats non établis en France).

SIGNATURES

Mon offre m'engage pour la durée de validité des offres indiquée au cadre B.

A, le.....

Le candidat

A....., le.....

Le pouvoir adjudicateur